

Cinquante-et-unième assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, tenue le MERCREDI 30 septembre 2020 (13 h 30), **exceptionnellement par visioconférence, conformément aux dispositions de l'arrêté #2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et à laquelle ont pris part :**

Présences

M. Hugues Grimard, président	MRC des Sources
M. Alain St-Pierre	MRC d'Arthabaska
M. Réal Fortin	MRC d'Arthabaska
M. Mario Nolin	MRC d'Arthabaska

Également présents

M. Alain Groleau	Représentant, St-Rémi-de-Tingwick
Mme Anouk Wilsey	Directrice générale, Saint-Rémi-de-Tingwick
Mme Chantale Ramsey	Directrice générale, Tingwick
Mme Céline P. Langlois	Représentante, Tingwick
Mme Pascale Desilets	Directrice de l'aménagement, MRC d'Arthabaska
M. André Beaudry	Association des résidents Trois-Lacs
M. Michel Gouin	Association des résidents Trois-Lacs
M. Frédéric Marcotte	Directeur général et secrétaire-trésorier, MRC des Sources
M. Philippe LeBel	Directeur de l'aménagement, MRC des Sources
Mme Louise Beaudoin	Adjointe à la direction, MRC des Sources
Mme Virginie Dupont	Adjointe à la direction, MRC des Sources
Mme Noémie Bonenfant	Chargée de projet RIRPTL
M. Jérémie Parent	Coordonnateur en sécurité publique, MRC des Sources

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet de la MRC des Sources et président de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Quatre (4) représentants des deux (2) municipalités régionales de comté membres de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs sont présents. Il y a donc quorum. L'assemblée est ouverte à 13 h 35.

2020-09-0621

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain St-Pierre, appuyé par M. Mario Nolin

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en laissant le varia ouvert.

Adoptée.

2020-09-0622

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2020

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du procès-verbal du 12 mars 2020, tous d'un commun accord exemptent le président de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain St-Pierre, appuyé par M. Réal Fortin

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 12 mars 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2020-09-0623
ÉTATS FINANCIERS 2019

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs pour l'année 2019 par la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc., représentée par Mme Josée Laflamme;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par Mme Josée Laflamme des états financiers à la séance ordinaire du 30 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin, appuyé par M. Mario Nolin

QUE le rapport financier pour l'année 2019 et le rapport du vérificateur de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soient et sont approuvés.

Adoptée.

2020-09-0624
EMBAUCHE CHARGÉE DE PROJET EN ENVIRONNEMENT – MME NOËMIE BONENFANT

CONSIDÉRANT l'absence de ressource à la Régie depuis mars 2020 et l'appel à candidature parue en juillet 2020;

CONSIDÉRANT que Mme Noémie Bonenfant a été recommandée par le comité de sélection des candidatures pour le poste de chargée de projet en environnement à la Régie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain St-Pierre, appuyé par M. Réal Fortin

QUE la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs embauche Mme Noémie Bonenfant à titre de chargée de projets.

Adoptée.

COVID-19

ÉTAT DE LA SITUATION ET IMPACTS SUR LES ACTIVITÉS DE LA RIRPTL

M. Philippe LeBel présente les impacts de la Covid-19 sur les activités de la RIRPTL. Les activités non-essentiels n'ont pas eu lieu lors de l'été 2020, notamment la caractérisation des cours d'eau et le Réseau de surveillance volontaire des lacs. Cependant, l'arrachage de myriophylle à épis s'est déroulé presque comme prévu à l'été 2020. En ce qui concerne les formations prévues, elles auront lieu au printemps 2021.

PROJET DE RESTAURATION DU TROIS-LACS - DRAGAGE HYDRAULIQUE

2020-09-0625
DEMANDE DE REPORT DU RAPPORT FINAL DE DRAGAGE HYDRAULIQUE
(30 JUIN 2021)

CONSIDÉRANT que la Régie doit remettre le rapport final de dragage hydraulique à la fin du mois de décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la ressource de la Régie a quitté son poste en mars 2020;

CONSIDÉRANT que les impacts de la Covid-19 ont ralenti le processus d'embauche de la nouvelle ressource à la Régie;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle ressource est en poste à la Régie depuis le 17 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin, appuyé par M. Mario Nolin.

QUE la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs demande un report du dépôt du rapport final au ministère de l'Environnement et de repousser la date finale au 30 juin 2021.

Adoptée.

SUIVI QUALITÉ DE L'EAU DU LAC TROIS-LACS

RETOUR SUR LE SONDAGE DE L'ARTL

Mme Noémie Bonenfant rappelle que l'ARTL a fait un sondage auprès de ses membres à ce sujet. Sur une possibilité de 121 membres, 91 ont répondu au sondage. Quatre questions ont été posées, soit :

- Est-ce que le nombre de descente à bateaux est trop élevé?;
- Seriez-vous d'accord avec l'idée d'une fermeture des descentes et d'une limitation à 2 descentes publiques autour du lac?;
- Pensez-vous que cette action est valable pour la lutte aux plantes envahissantes?;
- Seriez-vous d'accord avec l'imposition d'un tarif pour l'utilisation des descentes?

Les résultats sommaires de ce sondage sont les suivant :

	OUI	NON	NE SAIT PAS
Q1 Nombre de descentes trop élevées	83%	9.6%	7.4%
Q2 Limitation à 2 descentes autour du lac	78.5%	17%	4.5%
Q3 Actions valables face aux plantes	86%	5.4%	8.6%
Q4 Imposition d'un tarif	90.3%	5.4%	4.3%

Suite à ces résultats, plusieurs répondants ont souligné l'importance d'ajouter des stations de lavage dans les descentes publiques.

Un membre observateur de l'ARTL se questionne sur la rencontre qui devait avoir lieu entre les municipalités concernant les descentes à bateau. M. Grimard mentionne que la Covid-19 a eu lieu a retardé cette rencontre, mais qu'elle se tiendra prochainement et que les municipalités entameront conjointement cette discussion.

STATION DE LAVAGE DE BATEAUX

Mme Noémie Bonenfant explique ses recherches en lien avec les stations de lavage de bateaux. Les avantages et les inconvénients des scénarios possibles (station fixe, station mobile ou sensibilisation seulement) sont présenté. Les points importants à retenir sont l'efficacité, les investissements et l'acceptabilité sociale.

Mme Noémie Bonenfant présente certaines stations (mobiles et fixes) et présente la ventilation des coûts pour des stations fixes et mobiles. La source de ces informations provient du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes. Mme Noémie Bonenfant poursuit sa présentation des stations de lavage avec les éléments importants à prendre en compte pour sélectionner un site d'installation. Elle mentionne aussi les éléments constitutants de la station de lavage.

Mme Noémie Bonenfant présente des tarifs pour l'utilisation des stations de lavage dans d'autres villes et municipalités en Estrie et ailleurs. Ces tarifs sont pour un usage unique.

En conclusion, Mme Noémie Bonenfant émet des recommandations, soit de créer un projet pilote en se procurant une station de lavage mobile et d'engager des préposés afin de se promener dans les trois descentes publiques. Ce projet permettrait de sensibiliser les riverains, mais aussi les visiteurs, aux bonnes pratiques. De plus, ce projet permettra de déterminer quel serait le ou les sites pertinents pour y installer une station de lavage.

M. Hugues Grimard ajoute qu'il est important de se préoccuper de l'augmentation des plantes aquatiques envahissantes. Il faut s'assurer d'avoir la bonne méthode pour le nettoyage avant d'installer des stations fixes. Il faut également se bâtir une bonne connaissance afin d'utiliser la meilleure méthode pour 2022.

Vu l'intérêt prononcé, une réunion à ce sujet entre les différentes municipalités sera organisée prochainement.

CONTRÔLE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

ÉTAT DE L'AVANCEMENT DE LA CAMPAGNE D'ARRACHAGE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS

Mme Noémie Bonenfant présente une carte des Trois-Lacs avec les zones où se trouve le myriophylle à épis. Les zones orangées hachurées représentent les zones d'arrachage du myriophylle et les zones jaunes indiquent les endroits où se trouve le myriophylle à épis.

D'après les informations obtenues par M. Claude Tremblay, président de l'ARTL, plusieurs défis ont été rencontrés cet été, notamment le manque de ressources humaines, le passage des bateaux et les vents et courants dominants.

La chargée de projet présente également aussi des recommandations émises par M. Tremblay pour la saison 2021 tel qu'augmenter les ressources humaines, la location d'une pompe, sensibiliser les plaisanciers à la présence des plongeurs, débiter la saison plus tôt dans l'année, débiter l'arrachage dans les zones centrales et informer et sensibiliser la population sur les démarches de la Régie.

Mme Noémie Bonenfant indique les deux orientations possibles pour 2021, soit de maintenir la quantité de myriophylle à épis au niveau actuel ou essayer d'enrayer le problème de cette espèce aquatique envahissante en intensifiant les démarches.

M. Philippe LeBel ajoute que les essais d'installation de toile de jute n'ont pas été concluants en 2018. Les courants déposaient des sédiments sur les bâches et le myriophylle à épis y repoussait. M. LeBel insiste aussi sur les efforts peu concluants à l'été 2020 pour l'arrachage du myriophylle. Cette dernière repoussait plus rapidement que la vitesse d'arrachage des plongeurs.

M. Jérémy Parent présente les enjeux reliés au faucardage. Selon la formation suivie avec Claude Lavoie, expert dans la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes, le faucardage n'apporte que des résultats esthétiques mais n'enraye pas la problématique et peut même l'accroître dans certains cas.

À la lumière de ces discussions, les membres du conseil de la Régie demandent à la chargée de projet un scénario plus détaillé d'une augmentation importante de la cadence d'arrachage lors de la prochaine rencontre afin de pouvoir établir les priorités et d'avoir une orientation plus claire.

CARACTERISATION DU BASSIN VERSANT

SUIVI DU PROJET D'ANALYSE DU PROCESSUS SÉDIMENTAIRE ET DES VULNÉRABILITÉS AVEC LE DÉPARTEMENT DE GÉNIE CIVIL DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

M. Jérémy Parent explique le partenariat avec l'Université de Sherbrooke, notamment d'établir la courbe débits-dommages et d'analyser le processus de sédimentation dans le lac Trois-Lacs.

Actuellement, trois sondes à pression ont été installées dans le lac Trois-Lacs afin de débiter la récolte de données.

SUIVI DU PROJET DE CARACTÉRISATION EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Mme Noémie Bonenfant fait un bref rappel de ce qu'est l'IDEC. Elle explique que les diatomées sont des algues unicellulaires qui tapissent le fond des cours d'eau et des lacs. Chaque communauté de diatomées s'adapte à des conditions spécifiques de salinité, de pH, de lumière, d'oxygène et des concentrations spécifiques de matières organiques et de nutriments. Les diatomées intègrent les variations physicochimiques que subit le cours d'eau sur une période de quelques semaines.

En raison de leur sensibilité aux nutriments et à la matière organique, les diatomées sont un bon indicateur du niveau d'eutrophisation (vieillesse prématurée) des cours d'eau.

Ainsi, la diatomée est utilisée dans les suivis environnementaux des cours d'eau. L'indice se base sur la structure des communautés présentes. Lorsqu'un rejet pollue un cours d'eau, le nombre de diatomées sensibles à la pollution diminue alors que le nombre de diatomées qui tolèrent la pollution augmente. C'est cette transformation dans la structure que l'indice diatomée mesure.

De plus, Mme Noémie Bonenfant explique qu'en raison de la Covid et du manque de ressources à la Régie, seul l'échantillonnage de la diatomée a été réalisé dans les 23 stations. La granulométrie prévue n'a pu être réalisée à l'été 2020. Pour ce qui est des échantillonnages d'eau (turbidité et MES), il est prévu d'y aller 3 ou 4 fois d'ici l'hiver.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

SUIVI DU PROJET DE GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT DANS LE SECTEUR DE LA RUE DES MÉSANGES, VILLE D'ASBESTOS

Mme Noémie Bonenfant fait un bref rappel du projet de gestion des eaux de ruissellement dans le secteur de la rue des Mésanges qui a pour but de diriger les eaux de ruissellement dans le fossé afin qu'elles s'infiltrent rapidement dans le sol de manière à ce qu'elles ne se retrouvent pas dans le lac. La chargée de projet fait aussi un retour sur la zone des travaux, soit les rues des Mésanges, Béliveau, Plamondon et Dusseault.

Mme Noémie Bonenfant mentionne les points positifs du projet. Elle présente aussi le projet global que la Ville d'Asbestos désire réaliser dans les années à venir.

2020-09-0626

DÉBUT DES APPELS D'OFFRE POUR PROJETS 2021

CONSIDÉRANT que l'appel à projets 2021 est débuté;

CONSIDÉRANT que le budget annuel alloué est d'un montant de 70 000 \$ avec un maximum de 35 000 \$ par projet admissible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Nolin, appuyé par M. Réal Fortin.

QUE la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs mandate le directeur général à lancer l'appel à projets 2021 dans le cadre du programme d'aide financière - Gestion des eaux de ruissellement.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET FINANCES

2020-09-0627

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2020

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain St-Pierre, appuyé par M. Mario Nolin

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2020 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée.

2020-09-0628

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin, appuyé par M. Mario Nolin

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2020 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée.

2020-09-0629

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2020

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin, appuyé par M. Alain St-Pierre

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2020 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée.

2020-09-0630

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2020

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Nolin, appuyé par M. Réal Fortin

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2020 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée.

2020-09-0631

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain St-Pierre, appuyé par M. Mario Nolin

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2020 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée.

2020-09-0632

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin, appuyé par M. Alain St-Pierre

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 août 2020 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée.

2020-09-0633

LISTE DES CHÈQUES – MARS, JUIN, JUILLET, AOÛT 2020

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement des listes de comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin, appuyé par M. Mario Nolin

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le secrétaire-trésorier est autorisé à les payer :

1^{er} mars 2020 au 31 mars 2020: numéros 202000007 à 202000012 et au montant de 1 486,57 \$ selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil;

1^{er} avril 2020 au 30 avril 2020: numéros 202000010 et 202000011 et au montant de 6 401,24 \$ selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil;

1^{er} juillet 2020 au 31 juillet 2020: numéros 202000013 à 202000015 et au montant de 3 666,00 \$ selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil;

1^{er} août 2020 au 31 août 2020: numéros 202000016 à 202000023 et au montant de 13 048,44 \$ selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil.

Adoptée.

VARIA

M. Philippe LeBel mentionne qu'un comité technique avait été mis de l'avant à la dernière rencontre du conseil d'administration de la Régie afin de travailler les dossiers techniques. Ce comité sera davantage sollicité pour les prochains projets à venir.

Le président, M. Hugues Grimard, demande aux membres de contacter Mme Noémie Bonenfant afin de répondre à toutes leurs questions et préoccupations.

2020-09-0634

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Mario Nolin propose la levée de l'assemblée à 15 h 05.

Adoptée.

M. Hugues Grimard
Président

M. Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier